

*Le Président,*

Jean-Paul ORTIZ

☎ 01 43 18 88 11

☎ 06 07 86 08 83

✉ [jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)**Monsieur Olivier VERAN,  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Ministère de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75007 Paris SP 07**

JPO/MP/202201108

Paris, le mercredi 2 mars 2022

Monsieur le Ministre,

La coopération inter-régionale dans l'Océan Indien a toujours été prônée par la France qui assure d'ailleurs actuellement la présidence de la commission de l'Océan Indien. Les îles et peuples du sud-ouest de l'Océan Indien ont une histoire commune et essaient au mieux de favoriser les échanges régionaux, étant très éloignés des grands pôles économiques. Ces échanges concernent le monde économique, touristique et culturel entre autres.

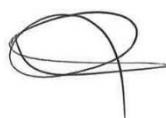
Le monde de la santé semble y échapper surtout en cette période de crise sanitaire qui frappe lourdement cette région.

Il y a certes, un partage des données concernant la veille sanitaire ou encore les maladies non transmissibles et chroniques touchant la région, mais la législation française ne permet pas aux médecins réunionnais qui le souhaitent, de pouvoir exercer et prêter main forte à ces pays, dans des domaines de compétence spécifique ou hyperspécialisé. Or, au regard de la proximité géographique de l'île de la Réunion avec Madagascar, Maurice ou les Comores, il est relativement aisé pour les médecins réunionnais de pouvoir y exercer de manière temporaire pour répondre à une demande de soins. Ces populations sont par ailleurs démunies financièrement (pays à faible revenu) et l'entrée sur un territoire français est relativement difficile du fait des formalités administratives contraignantes.

Un certain nombre de médecins réunionnais, souhaitant apporter leur assistance à ces pays, se voient contraints d'y renoncer car la législation française oblige à être inscrit à un ordre départemental pour pouvoir exercer (article L4112-1).

Nous vous sollicitons pour que des dérogations puissent être aménagées ou que des exceptions soient envisagées à ce cadre réglementaire ; dans l'intérêt de la santé publique régionale et dans le cadre d'une coopération sanitaire renforcée entre les pays de l'Océan Indien.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir nos salutations distinguées.

Jean-Paul Ortiz  
Président CSMF